

---

LOS ANGELES - Réunion conjointe GAC / ccNSO  
Mardi 14 octobre 2014 – 11h00 à 12h00 PDT  
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

HEATHER DRYDEN:

Bonjour à tous. Nous allons commencer notre séance conjointe avec la ccNSO, l'Organisation de Soutien aux Extensions Géographiques. Je tiens à remercier nos collègues de cette organisation d'être ici parmi nous aujourd'hui.

Nous avons 3 points dans notre ordre du jour. D'un côté, le groupe de travail sur le cadre d'interprétation va nous donner des informations actualisées sur les initiatives mises en place par ce groupe. Il s'agit d'une opportunité que nous avons pour poser des questions si nous en avons par rapport à ce processus.

Nous avons également un autre point qui concerne la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et la responsabilité de l'ICANN. Nous voudrions échanger avec nos collègues de la ccNSO par rapport à cette question.

Nous avons aussi la transition du rôle de supervision des fonctions IANA liée à la question des codes géographiques. Nous avons donc l'occasion de parler de la transition aujourd'hui. La ccNSO a fait une présentation pour le processus de responsabilité. Cette présentation a été diffusée, envoyée aux membres du GAC. Nous devrions avoir un débat sur ce processus et les commentaires de la ccNSO peuvent être intéressants pour les membres du GAC.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Voilà un peu le contexte pour que vous voyiez les informations qui sont proposées au GAC.

Ceci dit j'aimerais vous présenter Byron Holland, président de la ccNSO, qui va vous aider à passer en revue les points de notre ordre du jour. Je vais passer la parole à Byron qui va nous dire comment il veut procéder avec la réunion.

BYRON HOLLAND :

Merci Heather, bonjour à tous nos collègues du GAC.

Pour commencer j'aimerais expliquer certains points concernant la responsabilité. Je sais que vous avez la présentation que nous avons faite sur le cadre de l'interprétation, et nous voudrions parler un peu de cette présentation, et ensuite aborder le travail que nous faisons dans le cadre d'interprétation, pour qu'ensuite on puisse ouvrir le débat.

Tout d'abord j'aimerais reconnaître que c'est la dernière réunion de la présidente actuelle du GAC, et c'est son anniversaire en plus. Nous avons raté le gâteau, mais il y a des photos qui circulent sur Twitter, et apparemment tout s'est bien passé. J'aimerais remercier tout personnellement le travail de Heather avec qui j'ai travaillé pendant longtemps, je tiens à la remercier du bon travail qu'elle a fait au sein du GAC, notamment par rapport à des questions qui ont vraiment été difficiles. Merci beaucoup au nom de la ccNSO et de mes collègues de la ccNSO.

Maintenant j'aimerais donner la parole à mon collègue Mathieu Weill de point FR qui est président du groupe et auteur du commentaire fait sur la responsabilité pour l'ICANN, et qui va nous expliquer quelle est la

---

présentation que nous avons faite, et comment l'ICANN peut agir par rapport à ces commentaires que nous avons formulés. Je crois que la présentation n'apparaît pas encore à l'écran.

MATHIEU WEILL:

Merci beaucoup, merci mesdames et messieurs membres du GAC de m'avoir donné l'occasion de vous raconter ce que le conseil de la ccNSO a formulé en tant que commentaire par rapport à la responsabilité.

Ici nous nous focalisons sur la 2<sup>ème</sup> piste de travail, le 2<sup>ème</sup> processus lié à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Nous avons la présentation sur l'écran. Je tiens à reconnaître le fait que même si j'ai présidé ce groupe, ce travail est le résultat d'un effort collectif auquel ont participé plusieurs membres de la ccNSO et du secrétariat. Le secrétariat nous a beaucoup aidés également.

Vendredi dernier, l'ICANN a publié la façon dont il tenait compte de ces commentaires. Et je vais rentrer un peu plus en détail par rapport à ce que la ccNSO a suggéré, et par rapport à la réponse de l'ICANN.

Passons s'il vous plaît à la diapo suivante. La première chose sur laquelle le groupe a insisté, c'est le fait de ne pas perdre de vue les objectifs. Nous ne voulions pas aller trop vite. On a tendance à vouloir aller trop vite mais nous ne voulions pas le faire. Nous avons établi un lien très clair. Si vous avez lu le plan stratégique proposé par l'ICANN pour la période 2016 – 2020, il y a une déclaration de missions stratégiques qui fait référence explicite à ce que nous considérons comme le centre le cœur du sujet de la question de la responsabilité de l'ICANN. À savoir le fait que les parties prenantes puissent faire confiance à l'ICANN. On

---

parle ici de toutes les parties prenantes : les membres des ccTLDs, mais aussi des gouvernements, bref tous ceux qui sont présents à cette réunion. Le cœur du sujet est lié à la confiance, au fait de pouvoir inspirer la confiance à partir de ce processus de transition du rôle de supervision des fonctions IANA. C'est pour cela que nous avons élaboré une proposition, et nous devons être prudents, car le processus qui a été établi non seulement est établi à partir de quelques idées brillantes dans un bureau de Los Angeles ou ailleurs, mais doit être quelque chose qui se base sur les faits et sur l'expérience. C'est ce que nous voulons démontrer dans notre proposition.

Et deuxièmement, nous voulons définir de quoi s'agit la responsabilité. La meilleure définition comme point de départ vient de NetMundial, et vous la trouverez sur l'écran. Être responsable veut dire se doter de mécanismes pour faire des révisions et des bilans indépendants et mettre en place des réparations au cas où cela serait nécessaire. Voilà tout ce que doit comporter ce processus lié à la responsabilité.

Nous avons formulé des suggestions que vous allez voir sur la diapo suivantes. Et ici la recommandation consiste à dire qu'il faut créer un groupe intercommunautaire standard, il n'y a rien qui soit standard, mais il y a beaucoup d'expériences par rapport à ces groupes intercommunautaires, et il faut donc essayer de tirer profit de cette expérience au lieu de réinventer la roue. Il faut donc définir une charte pour ces groupes, et elle doit être définie par les organisations de soutien et les comités consultatifs. La définition en elle-même de responsabilité ne devrait pas constituer une frontière ou une limite car l'ICANN n'est pas une organisation qui peut définir ce que c'est la responsabilité ou pas.

---

Donc du point de vue de la responsabilité, il serait utile d'aider de manière externe la communauté par le biais d'experts, de conseillers dans certains domaines d'expertise. Il pourrait y avoir un président avec beaucoup d'expérience dans ce type de réunion ou de travail, et qui ait beaucoup d'expérience en matière de médiation pour pouvoir aboutir à un consensus. C'est une compétence qui peut s'avérer très utile chez un président qui dirigerait un groupe de ce type.

Pour des contraintes de temps, vous avez entendu dire que les délais sont très serrés, et je ne vais pas répéter cela, mais nous devons reconnaître que certaines des recommandations ne seront pas mises en œuvre dans les délais prévus selon le calendrier établi pour la transition des fonctions IANA. Cela ne veut pas dire que ces questions resteront en dehors du groupe, et très certainement le groupe peut décider de créer des sous-groupes qui travaillent sur d'autres sujets avec différents délais en fonction des urgences. Et cela est en ligne avec l'idée d'établir des priorités au niveau de la mise en œuvre lorsque l'on connaîtra le résultat du travail du groupe, au lieu de lancer 10 ou 12 projets de lancement importants au sein de l'ICANN. Il est important d'établir des priorités en fonction des besoins du point de vue de l'IANA, et en voyant quels sont les efforts qui pourraient avoir des impacts structurels.

Ensuite, nous avons réfléchi au rôle du conseil d'administration dans ce processus. L'agent de liaison a fait partie du groupe en fait, sans droit de vote, car ce groupe représente la communauté. Et nous avons demandé à avoir davantage de précision par rapport aux conditions dans lesquelles le comité d'administration pourrait accepter ou refuser les recommandations. Ces conditions devraient être connues dès le départ. C'est ce à quoi nous avons réfléchi, et ce dont on a parlé aujourd'hui

---

avec le conseil d'administration. Voilà les recommandations fondamentales que nous avons établies.

Ensuite je vais vous donner quelques informations par rapport aux recommandations qui ont été prises en compte par l'ICANN. Passons à la diapo suivante. La réponse de l'ICANN publiée vendredi dernier a été la suivante : au lieu d'avoir 3 groupes différents agissant sur la question de la responsabilité, créer un seul groupe de travail intercommunautaire, la seule différence par rapport à notre proposition, c'est que les conseillers sont toujours sélectionnés par ce qu'on appelle le groupe d'experts publics. C'est-à-dire 4 membres nommés pour faire partie de ce groupe d'experts publics, et c'est seule différence entre notre proposition, et la réponse données par l'ICANN.

En ce qui concerne les délais, l'ICANN a modifié sa propre proposition à partir de notre commentaire. Certaines recommandations ne vont pas être mises en œuvre dans les mêmes délais, et l'ICANN suggère que le travail soit fait par 2 sous-groupes : d'un côté un groupe qui se pencherait sur la question de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, et un autre groupe qui se pencherait sur des aspects qui pourraient être utiles dans l'avenir pour les réformes de l'ICANN, mais qui ne sont pas forcément liés à la transition.

En ce qui concerne le rôle du conseil d'administration, on s'est mis d'accord sur le fait qu'il aurait un agent de liaison dans ce groupe intercommunautaire, agent de liaison sans droit de vote, on ne sait pas encore très bien quels sont les critères sur lesquels le conseil d'administration pourrait accepter cette proposition.

---

Pour résumer, je pense que l'ICANN a incorporé une grande partie des suggestions qui ont été faites par la communauté. Bien entendu je tiens à mettre l'accent sur les commentaires de la ccNSO, mais aussi commentaires qui ont été faits par d'autres parties de la communauté, et qui vont dans le même sens. Cela dit du bien, cela est positif. Ce n'est pas pour être flatteur, mais je pense qu'il s'agit de modifications qui ont demandé un peu de courage, car elles impliquaient de changer ce qui avait été annoncé auparavant. L'important c'est que nous avons pu faire passer notre message, qu'il a été bien accueilli, et que nous pouvons encore en discuter. Cela n'empêche pas que l'on puisse commencer à travailler, car c'est cela la priorité. Il faut commencer à travailler sur la question de fond, à savoir la question de la responsabilité, car c'est un sujet important et nécessaire.

Je pense que je vais m'arrêter là avec ma présentation, c'était ce que je voulais vous dire. Et bien sûr je suis à votre disposition pour d'autres questions. Merci.

BYRON HOLLAND :

Merci.

Je pense que le changement dans les processus nous a beaucoup aidés parce que ça veut dire que la communauté a été écoutée, et cela ne nous distrait pas de ce qui se passe ici devant. C'est très bien de pouvoir mettre en place des changements positifs.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? De la part des collègues du GAC ou de la ccNSO ? Je vois ici qu'il y a une main qui se lève, une autre main plus loin. Est-ce que quelqu'un pourrait prendre note des noms

---

des personnes qui ont levé la main ? Je vais demander à Heather d'en prendre note.

HEATHER DRYDEN : Merci Byron. Nous ne pouvons pas avoir tous les micros allumés en même temps. Je veux vous le dire pour qu'on en tienne compte. Je vois la France, l'Iran et la Colombie.

FRANCE : Merci pour cette présentation Mathieu.

Hier, et pendant la session sur la responsabilité, tu as posé une question sur la façon dont sont choisis les experts. Très franchement, la réponse donnée par le personnel de l'ICANN n'était pas très ample. Je ne sais pas si tu as reçu une réponse plus approfondie à ta question ?

MATHIEU WEILL : Merci David.

Pour que tout le monde puisse comprendre, dans la session ouverte d'hier, j'ai demandé pourquoi l'ICANN avait choisi un système où les conseillers externes étaient toujours sélectionnés par un groupe de 4 personnes. Et je n'ai pas senti que l'on m'ait donné une réponse suffisamment approfondie. C'est pour cela que je l'ai reposée ensuite en dehors de la séance, et je pense que l'ICANN veut essayer d'éviter qu'il y ait le sentiment que le groupe de travail intercommunautaire se concentre de façon interne avec ses conseillers auto-choisis. Donc l'idée est d'essayer d'accorder une certaine indépendance au processus, et une vision extérieure. C'est un sujet qui a fait l'objet d'un débat, et je



---

pense que la suggestion que j'ai faite quand on a fait la présentation de la ccNSO. La suggestion était d'avoir un panel externe pour préparer la sélection d'un conseiller, mais il était très important que le groupe de travail en lui-même puisse approuver cette sélection et cette liste de pré-candidats pour la présenter au conseil d'administration afin qu'ils se sentent à l'aise avec les experts qui allaient travailler dans le groupe. Nous allons voir comment cela fonctionne. Je pense que de toute façon il y a un débat en cours par rapport cette question.

HEATHER DRYDEN :

Merci.

J'ai l'Iran sur ma liste s'il vous plaît ?

IRAN :

Bonjour. Merci de cette présentation.

Nous avons compris que la ccNSO a pris l'initiative d'agir au nom de la communauté et qu'elle a proposé une piste d'action. Pour mettre en place le processus concernant la responsabilité.

Ensuite, il y a eu une délégation de la responsabilité de l'autorité de toute la communauté de l'Internet pour que vous proposiez une piste d'action, pour savoir comment devait fonctionner cette responsabilité.

Deuxièmement, vous avez choisi ou proposé un raccourci qui s'éloigne un peu des procédures normales. Et je tiens à mettre l'accent sur le fait que nous parlons ici de la responsabilité et que nous avons 2 pistes de travail : d'un côté la transition, et de l'autre côté la responsabilité. J'aimerais que vous me confirmiez cela.

Or, ceci dit, il est proposé que nous ne suivions pas la procédure normale qui dit qu'il faut d'abord établir un groupe, groupe de travail intercommunautaire, ou autre, il y a un autre groupe qui s'appelle comme ça en ce moment mais bon, établir un groupe c'est la première étape. Un groupe où il y ait la représentation de toutes les communautés, nous en avons 13 en ce moment. Et donc ce groupe allait discuter de sa charte, de son organisation interne. Il préparerait un appel à propositions, établirait les délais, et les directives ou lignes directrices pour la prise de décision. Tout cela a été laissé de côté et on a mis en place une procédure inverse, à savoir le groupe a été établi, mais on ne sait pas qui en fera partie, on ne connaît pas quelle sera la représentation des différentes communautés à ce groupe, on ne sait pas quelle sera la représentation du GAC dans ce groupe, et puis la charte de ce groupe. Qui va rédiger cette charte ? Qui va l'approuver ? Et une fois qu'elle sera approuvée, que se passe-t-il avec l'autre question que j'ai mentionnée et dont vous avez pris note ? Et du coup, on se trouve dans une situation où le conseil d'administration devrait avoir le mot final pour commenter, éditer ou rejeter des recommandations. Et c'est quelque chose qui ne fonctionne pas.

L'exécutif, c'est l'entité qui met en place les actions, et fait des commentaires sur les activités par rapport auxquelles elle est responsable. Donc c'est l'ICANN et le conseil d'administration qui sont en dernier ressort, ce sont eux qui décident par rapport aux recommandations du groupe, et ils sont capables de dire nous n'aimons pas ceci, nous n'aimons pas cela.

Et il y aura donc des conseillers externes, et ces experts externes seront choisis par 4 personnes, et nous ne savons pas quel est le rôle de ces 7

---

ou 8 conseillers choisis par ces 4 personnes. Seront-ils des conseillers ? Prendront-ils des décisions ? Quelle sera l'implication du conseil d'administration ? Hier, nous avons entendu dire qu'il y aura des membres du conseil d'administration, des personnels, maintenant vous avez dit qu'il y aura des gens du conseil d'administration mais pas du personnel. Cette situation en ce moment n'est pas du tout claire. C'est vraiment un mélange et on met la charrue avant les bœufs.

La responsabilité est l'un des éléments les plus importants pour tous en ce moment, parce que la responsabilité relève du gouvernement des Etats-Unis. Si quelque chose se passe on fait appel au gouvernement des Etats-Unis. Or, après la transition, à qui pourra-t-on avoir recours ? On n'a pas parlé de la création d'un mécanisme qui puisse remplacer cette responsabilité. Donc le conseil d'administration sera responsable devant lui-même. Ce n'est pas du tout clair, nous avons des doutes par rapport à la faisabilité de cette procédure, et par rapport aux objectifs de cette transition.

La semaine prochaine nous aurons une réunion ailleurs, où l'on va traiter la question de l'ICANN, de l'Internet, et nous ne savons pas quelle est la réponse que l'on va donner par rapport à cette question. Pour nous la question n'est pas claire, je suggère, en tant que membre du GAC, que les procédures normales soient respectées. Que l'on établisse tout d'abord un groupe, en tenant compte de la représentation des différentes communautés. Une fois que ce groupe sera composé, un président et un vice-président devront être choisis, il faudra rédiger une charte, une fois que cette charte sera approuvée par le groupe, elle sera soumise à une consultation publique, une fois que cette consultation publique sera finie, cette charte sera approuvée, et

---

ensuite le conseil d'administration pourra y participer, mais en tant que conseil extérieur. Quand on parle des décisions, il n'y aura pas de pouvoir de décision pour le conseil d'administration. Et une fois que le rapport final sera préparé, ce rapport final ne devrait pas être édité par le conseil d'administration, ni commenté par le conseil d'administration. Car autrement on ne sait pas ce qui va se passer avec ce rapport final avec des commentaires du conseil d'administration. Ce rapport ira-t-il à la NTIA ? À une autre entité ? Quelle entité ? La situation est très confuse, pas claire du tout.

HEATHER DRYDEN : Merci beaucoup l'Iran. Mathieu, je ne sais pas si tu veux y répondre, nous avons après un orateur qui veut prendre la parole, et puis on passe au point suivant.

MATHIEU WEILL : Merci l'Iran de me donner l'occasion d'apporter quelques précisions, parce qu'il paraît que je n'ai pas été suffisamment clair dans ma présentation.

En ce qui concerne votre question par rapport à l'autorité, ce que je décris ici, c'est un commentaire du conseil de la ccNSO à un commentaire public de l'ICANN dans le cadre de la procédure normale. Nous n'avons aucune ambition d'avoir une délégation d'autorité à l'exception du conseil de la ccNSO.

En ce qui concerne les procédures, vous avez été très passionné dans votre présentation, et vous avez bien décrit quelles sont les procédures normales, à savoir établir un groupe, définir sa charte, lancer un appel à

---

propositions, établir les directives de prise de décision. Je suis à 100% d'accord avec tout ce que vous venez de dire en ce qui concerne le processus, le rôle du conseil d'administration. Je suis tout à fait d'accord avec vous, et je n'ai pas été suffisamment clair peut-être quand j'ai fait ma présentation.

Ce que nous recommandons à l'ICANN, c'est de suivre la procédure normale, et c'est un commentaire que l'ICANN a pris en compte, et c'est quelque chose de positif.

HEATHER DRYDEN : La Colombie s'il vous plaît ?

COLOMBIE : Merci Madame la Présidente, et merci Mathieu de cette présentation.

J'ai 2 questions. Une question a été déjà posée par la France, et l'autre question concerne la question des 2 sous-groupes. Nous pensons que ces 2 sous-groupes doivent exister, et suivant ce qui a été dit hier par le secrétaire Larry Strickling, nous devons prendre en compte la responsabilité.

Nous avons une question concernant les délais. Quand est-ce que vous pensez que le groupe pourra faire la première proposition, ou des recommandations, en matière de responsabilité ? Parce que nous avons aussi le groupe de travail sur la transition de l'IANA, et eux aussi ils auront une proposition. Je me demande, pourrions-nous avoir des dates approximatives ?

---

MATHIEU WEILL :

Merci de cette question.

Je dirais que les délais ne sont pas encore définis parce que nous n'avons pas encore créé le groupe, et ce n'est pas le rôle de la ccNSO, parce que même si nous allons y contribuer, ce n'est pas à nous de prendre la décision.

Les délais sont très serrés, très agressifs je dirais entre guillemets, et je dirais que la piste de la responsabilité a commencé après celle de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Et la date butoir de janvier est très difficile à atteindre. Or, si nous travaillons rapidement, si nous ne gaspillons pas notre énergie à réinventer la roue au niveau des processus, je pense que l'on pourrait arriver à avoir des propositions assez rapidement, et bien entendu commencer à en débattre avec la communauté, car c'est l'objectif final.

HEATHER DRYDEN :

Merci.

Nous voudrions maintenant consacrer un peu de temps au groupe de travail sur le cadre de mise en œuvre. Je vais donner la parole à Keith Davidson, notre collègue de la ccNSO.

KEITH DAVIDSON:

Je suis le président du groupe de travail du cadre d'interprétation.

Puis-je vous demander quel est le temps qu'il sous reste, parce que je sais qu'on a commencé en retard. Nous avons une présentation qui inclut beaucoup de détails que l'on peut faire si on a le temps, sinon on fait un rapport abrégé.

---

HEATHER DRYDEN : Je crois que nous avons jusqu'à 12h15. Je crois que c'est une autre des questions importantes que nous devons aborder donc je crois que l'on peut prendre quelques minutes de plus.

KEITH DAVIDSON: Excellent.

En premier lieu, je vois beaucoup de visages que je n'avais pas vus avant dans la salle, alors je vais essayer de dire brièvement de quoi on parle.

Le cadre d'interprétation doit fournir certains détails ayant trait aux politiques et aux lignes directrices liées à la délégation et à la redélégation des ccTLDs. Ce groupe de travail a été établi avec une composante intercommunautaire, comme par exemple le GAC, At-Large, et d'autres communautés qui sont représentées dans ce groupe du cadre d'interprétation.

L'intention originale était de fournir un cadre accordé par la ccNSO et le GAC conjointement pour présenter le cadre au conseil d'administration de l'ICANN. L'avantage de la ccNSO, l'avantage d'utiliser cette voie, c'était que comme le GAC avait déjà fait parvenir ceci au conseil de l'ICANN, alors ceci pourrait devenir un avis contraignant, et nous n'avons pas cette prérogative au sein de la ccNSO. Alors cela nous aiderait à éviter le processus de développement de politique, et comme ce n'était pas l'idée de développer une politique, alors on s'est basé sur la politique existante.

---

Malheureusement, la voie du GAC - je ne veux pas dire malheureusement car Franck a beaucoup travaillé, mais comme il a quitté le GAC, il nous a laissé un certain vide vous comprenez.

Il y a eu une demande pour que le GAC puisse nommer un leader afin d'accélérer le travail du cadre d'interprétation pour que tout soit approuvé. Il est important, et c'est très important même, de faire face à ces questions liées au cadre d'interprétation dans le court terme. Il y a des questions qui vont apparaître et qui ont trait à la transition des fonctions IANA dans la communauté des ccTLDs. Ce serait bien d'arriver à une résolution conjointe dès que possible dans la période de transition, et pas à la dernière minute. Parce que nous pourrions avoir un principe pour commencer à voir quel est l'essentiel de tout cela, et cela serait vraiment plus utile.

Je crois aussi que les questions liées au cadre d'interprétation, les questions que vous pouvez poser, c'est-à-dire voir les résolutions et la terminologie utilisées - et l'une des questions est la suivante : le cadre interprète-t-il la politique existante de manière exacte, et lorsque les décisions seront prises sur la délégation et la redélégation, y aura-t-il vraiment plus de détails, plus uniformes, plus prévisibles ? Cela va éviter la création d'une nouvelle politique, car toute nouvelle politique est hors de la portée de ce groupe.

Et je crois qu'il est très important de voir que ce n'est pas tellement important si vous êtes d'accord ou pas avec cette politique, mais voir si l'interprétation est vraiment exacte par rapport à la politique existante. Nous avons besoin de faire beaucoup de travail individuel ou conjoint



---

dans l'avenir pour élaborer une nouvelle politique, mais on ne parle pas d'élaboration de politique, si cela ajoute une valeur ou pas.

Et bien entendu l'idée c'est que le conseil de l'ICANN et le personnel de l'IANA prennent des décisions plus cohérentes et plus prévisibles.

Maintenant, je vais passer la parole à Bernie Turcotte qui a donné son soutien à ce groupe de travail, et lui demander de faire la présentation.

BERNIE TURCOTTE:

Merci Keith. Bonjour à tous.

Prochaine diapo s'il vous plaît.

Nous allons voir l'état de situation actuel du groupe de travail du cadre d'interprétation, les prochaines étapes, aussi certaines parties importantes de notre d'interprétation, les recommandations qui sont dans le rapport, et aussi une liste des membres du GAC qui font partie aussi du groupe de travail sur le cadre d'interprétation.

L'état actuel est le suivant : nous avons publié un rapport sur le consentement. Nous avons publié un rapport sur les parties intéressées, sur la révocation, et puis la version préliminaire d'un rapport final. Le groupe de travail considère que son travail a été complété pour l'instant.

Diapo suivante.

Dans le cadre des parties les plus importantes de la version préliminaire du rapport final, il a été clair que c'était nécessaire de donner un cadre à ce que l'IANA pourrait faire avec un ccTLD, qui peut avoir un impact

---

significatif. On peut déléguer un ccTLD, on peut le transférer, ou on peut le révoquer. Lorsque nous avons vu les documents, c'est cela qui est apparu, pas autre chose.

Je vais vous épargner une présentation trop détaillée, mais je peux vous dire que ce que nous avons fait, c'est créer des définitions pour tous ces termes. Ceci est inclus dans le document, nous vous encourageons à le consulter. Une partie des raisons pour lesquelles on a fait cela, c'est qu'il y avait un groupe qui a aidé à créer ce groupe de travail sur le cadre d'interprétation, et l'une des conclusions du groupe DRD a été qu'en analysant les rapports IANA des 10 dernières années, il était clair qu'il y avait une tendance où IANA changeait le vocabulaire lié aux actions qui pouvaient être prises par rapport aux ccTLDs. Un exemple, avant les organisations de sponsoring c'était les administrateurs, et d'un coup on n'avait plus des gestionnaires et on n'avait plus des organisations de sponsoring. C'est bizarre parce qu'il y avait des ccTLDs qui n'étaient pas des personnes, mais des organisations. Alors on nous a dit qu'on pouvait faire des commentaires et c'est ce qu'on a fait.

Ce qui s'est passé avec ces modifications de terminologie, c'est que d'une part il n'y avait pas de définition publiée, on ne parlait que d'un nouveau mot utilisé. Et lorsqu'il y a de nouveaux mots ou termes qui apparaissent, il y a de nouvelles manières de les interpréter. Il ne s'agit pas seulement de mots qui remplacent les autres. Bien des fois, ces mots ont de nouvelles fonctionnalités, et cela a créé beaucoup d'incertitude au niveau de la communauté des codes géographiques. Tout d'un coup, certains mots disparaissaient, d'autres apparaissaient, et il n'y avait pas de commentaire possible. On nous disait 'Maintenant

---

on l'appelle comme ça', sans nous en avertir. C'était les parties significativement intéressées qui a changé au fil des ans.

Alors comment la communauté peut faire des commentaires sur le transfert d'une délégation si nous voyons le RFC 1591, c'est clair que ce sont les parties significativement intéressées. C'est un autre des termes qui a migré à la communauté locale de l'Internet. Il y a eu des consultations, des définitions, des publications de ces termes ? Non. Tout d'un coup, on a changé les sigles.

Cela a créé l'incertitude au sein de la communauté des CC. Nous avons trouvé important de créer un lexique de termes officiels à utiliser dans les délégations, les transferts ou les révocations. Et les termes sous-jacents, par exemple les administrateurs au lieu d'organisations de sponsoring, les parties significativement intéressées au lieu de la communauté locale d'Internet, et définir la signification de tous ces nouveaux mots pour éviter les malentendus. C'est-à-dire, que ce soit le GAC, la communauté des CC, ou le conseil, ou IANA.

Pour établir ce vocabulaire, nous sommes arrivés à une conclusion, à savoir nous n'étions pas sûrs d'où venait le mot redélégation. Et dans ce sens, nous avons dit : 'Revenons aux fondements'. Il n'y a pas de redélégation. Il y a des transferts, c'est ça qui existe. Il n'y a pas la possibilité d'avoir une redélégation sans consentement. Dans ce cas, essentiellement nous avons une situation différente. On a établi un cadre très clair sur la manière d'aborder ces situations ou de les dénommer et de gérer les attentes.

Diapo suivante s'il vous plaît.

---

Merci.

L'une des principales préoccupations avec des interprétations variables au fur et à mesure des années, et je mets l'accent sur le fait que cela s'est passé au fil du temps, c'est des gens qui ont travaillé avec IANA pendant plus d'une décennie. On ne parle pas seulement de ce qui se passe cette année ou l'année dernière. On parle d'une vision pour essayer d'envisager certaines questions qui ont été analysées lorsqu'on a décomposé en fragment 12 années de travail de redélégation et délégation, et différentes questions liées à ces 2 activités.

Que veut dire donner le consentement pour faire un transfert ? Je suis sûr que vous aurez vu beaucoup de variantes, vous verrez le rapport final du DRD par rapport au consentement dans la section de consentement. Mais le groupe de travail sur le cadre d'interprétation a pensé qu'il était très important d'établir un cadre clair et solide autour de ce concept de consentement. Et nous finissons avec ça : le groupe de travail du cadre d'interprétation interprète la section 3.6 du RFC 1591 par rapport à l'accord pour un transfert comme la demande pour que la communication d'un opérateur de l'IANA qui demande le consentement d'une partie doit établir clairement ce que l'on demande d'accorder à la partie et quelles sont les démarches à suivre par l'opérateur IANA en réponse à ce consentement affirmatif d'une partie, et d'autre part au refus affirmatif pour donner le consentement, et troisièmement, la possibilité de répondre à la communication qui demande le consentement. C'est ce que nous essayons d'établir comme point de départ.

---

L'opérateur IANA doit être parfaitement neutre, il ne devrait pas essayer d'influencer, menacer une partie pour approuver une requête. Si la partie donnait une information correcte - et il ne semble pas approprié que la partie joue un rôle actif d'un côté ou d'un autre - cela doit être respecté. Ce que nous avons fait, c'est de dire que tous les processus et procédures que l'ICANN développera par rapport à cette mise en œuvre doivent être publiés, de sorte que la communauté et notamment les ccTLDs comprennent exactement comment on travaille avec ces questions, comment on espère que cela soit communiqué aux ccTLDs, comment on s'attend à ce que les ccTLDs communiquent pour connaître les exigences de consentement. Nous avons analysé les dernières transactions que l'on a faites pendant la dernière décennie, et dans certains cas, l'IANA a considéré l'impossibilité de répondre comme un consentement. C'est ce que l'on essaye d'éviter.

Diapo suivante s'il vous plaît.

SIP. Nous essayons de revenir à la base. À partir des contributions de la communauté, nous parlons des parties significativement intéressées. Pour être considérées comme une SIP, si on n'est pas le gouvernement à l'autorité territoriale d'un pays ou le territoire associé à ce ccTLD, on doit démontrer qu'il y a un intérêt légitime substantiel et direct pour l'opération de ce ccTLD. C'est-à-dire, quand on délègue un ccTLD, les parties significativement intéressées ont le droit de commenter le choix pour déterminer si l'administrateur est le bon. C'est une personne très importante du processus pour que IANA décide de désigner un administrateur. D'autres parties pourraient peut-être faire des contributions, mais la réalité nous montre qu'il faut être capable de mettre l'IANA à l'épreuve pour voir le niveau d'intérêt de ces parties. Il y

---

a des personnes dans un sous-sol qui ne sont pas contentes avec la délégation ou c'est vraiment la communauté qui le pense ?

Prochaine diapo s'il vous plaît.

Je vais voir cette diapo, je sais qu'on me presse pour finir. Je vais vous donner une idée sur les précisions qu'on essaye de vous donner avec le contact administratif. Pour ceux qui sont familiarisés avec les ccTLDs, il doit y avoir un contact administratif, et un contact technique. Le groupe interprète la requête d'un contact technique et administratif pour chaque domaine, y compris les ccTLDs. Un contact administratif qui réside dans le pays. Cela signifiera comme règle générale que l'administrateur doit confirmer, et l'opérateur doit valider que ce contact administratif réside effectivement dans le pays ou le territoire associé à ce ccTLD. On a la clarification ou la précision.

Il y a des sous-paragraphes qui donnent davantage de précision sur certains TLDs qui ont été délégués avant le RFC 1591. C'est-à-dire qu'on parle ici des ancêtres de cette clause, et aussi il y a certains lieux où il y a des ccTLDs qui n'ont pas d'habitants humains, alors il serait difficile d'avoir un résident dans ce cas-là. Il faut être raisonnable n'est-ce pas. Si on n'a que des pingouins sur un rocher, alors là on ne peut pas faire le contrôle et la validation.

Il y a eu beaucoup de discussions par rapport à l'exigence du RFC 1591 où l'on exige que l'administrateur soit fiduciaire. Ce que nous disons, c'est que l'administrateur joue le rôle de fiduciaire pour ce domaine délégué avec l'obligation de servir à la nation dans le cas d'un code de pays et à la communauté globale d'Internet pour demander que l'administrateur fournisse en premier lieu des mécanismes permettant

---

aux bureaux d'enregistrement, aux titulaires, et aux parties significativement intéressées de donner des apports par rapport aux politiques d'enregistrement à l'administrateur, et deuxièmement préserver la sécurité, la stabilité du ccTLD, troisièmement travailler avec l'opérateur IANA pour préserver la stabilité et la sécurité globale du DNS.

Ceci a été fait pour le terme équitable et les recommandations indiquent essentiellement que l'opérateur IANA devrait adopter le RFC 1591 fourni par le groupe de travail sur le cadre d'interprétation. Ce n'est pas une politique nouvelle, c'est notre compréhension de ce qui existe déjà. Et nous écrivons cela, on le met par écrit pour éviter la question que l'interprétation change constamment comme nous l'avons vu pendant la dernière décennie.

Dans notre groupe, on recommande aussi que le conseil de la ccNSO doit considérer une méthodologie pour collaborer avec l'IANA et développer des contenus et d'autres outils pour informer les parties prenantes sur les processus et procédures cohérents avec le cadre d'interprétation.

Je finis déjà, un des aspects clés est que l'opérateur de l'IANA devrait continuer à publier un rapport public sur chacune des délégations, chaque transfert et révocation effectué. Ces rapports devraient être publiés opportunément en identifiant clairement les parties concernées, en décrivant le processus de prise de décision et les faits qui justifient la décision, y compris l'information concernant les aspects importants du cadre d'interprétation.

---

Ceci peut sembler comme trop évident. Mais après avoir passé par les rapports de l'IANA, nous savons qu'il y en a qui sont vraiment formidables, et d'autres non. Nous avons passé des périodes où les rapports de l'IANA pour les redélégations arrivaient 12 ou 18 mois après le fait. Il y en a eu d'autres où il y avait beaucoup de texte, mais il n'y avait aucune information à en extraire.

Les membres du GAC sont ici énumérés, voici les liens. Je vous remercie de votre attention, je m'excuse d'avoir pris si longtemps. Merci.

KEITH DAVIDSON:

Merci Bernie.

Vraiment ce matin lors de la session qu'il y eue avec les membres de la ccNSO, il y a eu un soutien unanime au rapport préliminaire. On dépend maintenant de l'apport du GAC, et nous espérons bien pouvoir aller de l'avant et que nos prochaines étapes seront prises en compte pour pouvoir travailler conjointement pour la prochaine réunion de l'ICANN, et j'espère donc l'approbation finale du GAC.

HEATHER DRYDEN :

Merci de votre présentation, c'est très bien d'avoir vu quelles sont les composantes clés du rapport présenté par ce groupe de travail.

Pour le GAC, cela signifie un grand travail, on a plein de choses à tenir en compte dans notre point de vue, pendant tout le processus nous avons pu effectuer nos contributions, et c'est ce qu'on a fait dans la mesure du possible.



---

Nous avons trouvé certains enjeux du fait de notre temps, de notre énergie, parce qu'il a fallu nous concentrer sur le programme des nouveaux gTLDs, mais maintenant nous avons un rapport final préliminaire à prendre en compte. Maintenant il faut centrer notre attention sur ce rapport, analyser son contenu et évaluer tout ce qui puisse apparaître pour pouvoir arriver à un rapport final définitif.

Nous avons le rapport préliminaire, et comme Keith l'a mentionné, peut-être nous aurons besoin de continuer les échanges pendant d'autres réunions ou dans l'avenir.

Ici nous avons quelques minutes peut-être, je ne sais pas si vous voulez faire des commentaires, signaler des points, faire des commentaires sur le rapport et les questions clés qui y sont incluses, parce que nous avons encore quelques minutes pour le faire en ce moment.

Gardez à l'esprit que maintenant il nous faudra analyser toutes les parties du rapport et considérer si nous avons des commentaires à faire, si l'on sera d'accord avec le rapport final préliminaire que nous avons sous les yeux.

La Norvège s'il vous plait ?

NORVEGE :

Merci Heather.

J'aimerais également remercier la ccNSO et le groupe de travail d'avoir présenté ce grand travail. C'est très important pour nous. Bien entendu en tant que gouvernement nous avons nos ccTLDs.

---

Je veux être bref. Mais à mon avis, et du côté de la Norvège, nous voulons participer et établir un groupe de travail pour analyser ce rapport final préliminaire et voir si nous recevons des commentaires du GAC, une déclaration sur le rapport pour la prochaine réunion de Marrakech.

Je veux souligner qu'il s'agit de questions très importantes pour nous en tant que gouvernement pour analyser et pour vérifier que l'interprétation de ces rapports soit uniforme, cohérente avec ce que nous comprenons sur le RFC 1591, et aussi les principes du GAC sur les ccTLDs qui datent de 2005. Il est important pour nous de vérifier cela, et voir si cela est d'accord avec ce que nous avons dit avant.

Ceci a un effet aussi sur la législation nationale, etc. Comme on a dit au début de la présentation, ceci est lié au processus de transition de l'IANA, et voilà pourquoi c'est très important. Il est donc important je répète que nous essayions de dédier du temps et de l'énergie pour son analyse et pour faire des commentaires sur le rapport final préliminaire.

HEATHER DRYDEN :

Merci la Norvège de votre offre.

Pour le travail du GAC, nous en tenons compte. Vous avez mentionné les principes du GAC, et bien sûr quand on parle d'interpréter des documents existants, les cadres et les principes établis par le GAC fonctionnent toujours et sont des principes clés parce qu'on se concentre là sur la perspective des gouvernements.

---

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup. Je tiens à remercier aussi la ccNSO, vous tous, et ce grand travail qui a été fait.

Je suis tout à fait d'accord avec la proposition de la Norvège, et je me propose comme volontaire pour travailler dans ce groupe afin de pouvoir à Marrakech avoir un échange plus détaillé au niveau non seulement des principes, mais aussi au niveau des rapports du groupe sur le cadre d'interprétation de la ccNSO.

Je voudrais dire également que nous avons examiné le dernier chapitre, celui concernant la révocation. Et nous avons trouvé un élément qui est différent par rapport à la norme acceptée pour la fonction IANA. La mise en place de la politique développée pour les parties significativement intéressées qui seraient aussi bien la ccNSO et le GAC, en disant cela, on pourrait interpréter que l'administrateur des fonctions IANA pourrait avoir le droit des prendre certaines décisions subjectives par rapport à un opérateur qui peut refuser une délégation sur la base d'un mauvais comportement, et là je cite ce que dit le texte, 'mauvais comportement de la part du personnel de l'IANA'. Ce que je veux suggérer, c'est que l'on parle avec les collègues du GAC afin de savoir comment nous préparer pour la réunion de Marrakech.

HEATHER DRYDEN :

Merci les États-Unis, c'est un domaine intéressant sur lequel il nous faut encore travailler. Je ne sais pas, Keith, si tu veux y répondre rapidement ?

KEITH DAVIDSON:

Je voudrais répondre très rapidement.

---

La question que vous soulevez est bien entendu couverte par le RFC 1591 qui dit que l'IANA va prendre une décision sur ce mauvais comportement substantiel. C'est une interprétation d'une politique qui existe déjà. Si on n'aime pas une politique, c'est autre chose ce qu'il faut analyser. Mais il s'agit d'une interprétation d'une politique, et c'est une interprétation exacte de la politique qui existe déjà.

HEATHER DRYDEN :

Très bien, je pense que c'est le moment où nous pouvons conclure cette session.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette session. Merci Mathieu de nous montrer les contributions de la ccNSO à ce groupe intercommunautaire qui est très intéressé à tout ce qui a trait à la responsabilité. Merci Keith, merci Bernie, et je vous remercie de nous avoir aidés à définir ce que nous devons faire dans l'avenir, sur quoi nous devons nous concentrer pour pouvoir arriver à un accord avec vous sur un rapport final définitif suivant le rapport préliminaire que vous venez de présenter.

Merci à nos collègues de la ccNSO qui sont ici présents et qui ont débattu avec nous de sujets qui nous intéressent, et nous espérons pouvoir poursuivre ce travail en commun sur ces 2 pistes de travail : la responsabilité et le cadre d'interprétation.

Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**